



VENTILATION DES LOCAUX CLIMATISATION (DONT BOX)

- **Je pense à aérer si cela est possible, le bureau plusieurs fois par jour (15 mn plusieurs fois par jour).** Dans les locaux climatisés, le système de ventilation est en « tout air neuf », je n'ai donc pas besoin d'aérer.
- **S'il n'y a pas de système de ventilation dans la pièce, je dois laisser la porte ouverte** (cela concerne certaines des petites salles de réunion de 4 personnes maximum (« box » ou « bulles ») dont la jauge ne peut plus dépasser 2 agents, ...).



RESTAURANTS ADMINISTRATIFS

La jauge des 4 restaurants administratifs ou inter-entreprises a été réduite de moitié et je me dois de suivre les règles suivantes :

- Respect des gestes barrières.
- Port du masque obligatoire jusqu'à la table et lors de tout déplacement.
- Respect des sens de circulation.
- Dans la file d'attente, une distance d'au moins un mètre avec les autres convives doit être respectée.



A noter Les restaurants administratifs ne sont pas ouverts aux invités extérieurs.

Nettoyage des surfaces pendant le service par un personnel dédié.

Je privilégie les oraires les moins fréquentés (entre 11h30 et 12 h ou à partir de 13h15).



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



NETTOYAGE ET VENTILATION

Nettoyage des bureaux,
équipements informatiques
et salles de réunion

Pour toute question, remarque ou demande de complément, les services suivants sont à votre disposition :

- Vos bureaux de ressources humaines de proximité ;
- L'assistant de prévention de votre direction ;
- Le département de la qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail et médecine de prévention (drh.qvt-sst@sg.social.gouv.fr).



NETTOYAGE DES BUREAUX

- **2 fois par semaine pour le sol et les sièges.**
- **1 fois par semaine pour les plans de travail si ceux-ci sont vides** (je pense à désencombrer mon bureau le soir pour que le nettoyage soit fait !).
- **2 fois par jour désinfection des points contacts** (poignées de portes, interrupteurs électriques, boutons d'ascenseurs, mains courantes...) **et des sanitaires.**



NETTOYAGE D'UN BUREAU D'UN CAS COVID-19 (SUSPICION OU CONFIRME)

En cas de suspicion Covid-19, **le bureau est fermé à clé pour une période de 10 jours et une affichette est apposée sur la porte** « Bureau à ne pas utiliser jusqu'au **/** ».

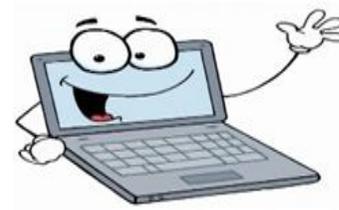
Dans cette période de 10 jours, deux cas peuvent se présenter :

- **Je suis négatif au test, le bureau peut être ouvert et réutilisé,**
- **Je suis positif au test ou je n'ai pas le résultat de mon test,** et je dois revenir dans mon bureau par nécessité absolue de service déclarée par mon chef de service, **mon bureau est désinfecté.**

Après 10 jours de fermeture du bureau suspecté de covid-19, le virus a disparu. **Le bureau peut être rouvert et réutilisé.**



BONNE PRATIQUE : En cas de suspicion de COVID-19, il est essentiel que je me rapproche de mon BRHAG, lequel se chargera de prendre contact avec les services compétents (service de médecine de prévention et, le cas échéant, les services de nettoyage).



NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

- **Si je partage le même équipement informatique sur le même poste de travail avec un ou plusieurs collègues** (par exemple, cellules de crise), il convient de nous procurer auprès de notre BRHAG **un kit de nettoyage** (gel hydroalcoolique et de lingettes/spray désinfectant).
- Il m'est recommandé de **nettoyer régulièrement mon matériel informatique et/ou mon smartphone avec des produits personnels** (sauf cas de partage d'équipement, pour lequel l'administration prend en charge l'achat des produits).



NETTOYAGE DES SALLES DE REUNION

- La capacité d'accueil des salles de réunion **est divisée par 2.**
- **Chaque salle de réunion mutualisée va être équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique fixé au mur.** L'organisateur d'une réunion doit se rapprocher de son BRHAG pour disposer de lingettes ou de spray désinfectant pour le temps de la réunion.



SALLES DE SPORT

J'ai du gel hydroalcoolique à ma disposition dans les salles et du spray désinfectant pour les douches et les casiers vestimentaires ;

Les appareils de musculation sont désinfectés après chaque séance. Les salles sont nettoyées quotidiennement.



Respect des gestes barrières. Pré-inscription par internet, limitation des salles à 10 personnes, lavage des mains à l'entrée et à la sortie, sens unique de la circulation...